

# ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

LE 5 MAI 2014

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 5 mai 2014, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Yvan Caron  
Siège numéro 2 : Pierre Leclerc  
Siège numéro 3 : Louis Quevillon  
Siège numéro 4 : Michel Brisson  
Siège numéro 5 : Catherine Trickey

Est absent :

Siège numéro 6 : Richard Boyer

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire,  
Serge Riendeau

Est également présent :

Monsieur René Tousignant, Directeur général et greffier

## ***MOMENT DE RÉFLEXION***

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire.

## ***OUVERTURE DE LA SÉANCE***

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire référant à l'ordre du jour.

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour  
Trente-sept (37) personnes étaient présentes dans la salle des délibérations.
4. Période de questions
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2014
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2014
7. Adoption de la liste des paiements et des chèques pour le mois d'avril 2014 au montant de 503 861,23 \$.

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

8. Dépôt par le Directeur général et greffier des rapports
9. Liste des paiements et des chèques en date du 2 mai 2014

Chèques : 443 084,58 \$ + Chèques annulés – (-1 424,84 \$)  
Débit direct : 62 201,49 \$

**TOTAL : 503 861,23 \$**

Chèques numéros : 9789 à 9903

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur au cours du mois de mars 2014 : 732 244 \$  
Valeur au cours du mois de mars 2013 : 188 067 \$  
Valeur pour l'année 2014 : 2 114 105 \$

- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la séance du 10 avril 2014
- Rapport des états comparatifs, selon l'article 105.4 (LCV)
- Rapport d'embauche d'un (1) pompier à temps partiel pour le Service de sécurité incendie, secteur Brownsburg
- Certificat du greffier / Tenue de registre le 29 avril 2014 pour le Règlement numéro 197-02-2014

### **GESTION ET ADMINISTRATION**

- G-1 Demande à la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil - Travaux supplémentaires concernant l'inventaire du milieu résidentiel
- G-2 Formation de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec (COMAQ) – Le greffier : acteur clé dans l'administration municipale
- G-3 Entente de service de cinq (5) ans avec la compagnie « Hudson Energy » pour adhésion au service de fourniture de gaz naturel à prix fixe

### **COMMUNICATION & RESSOURCES HUMAINES**

- RH-1 Contrat de travail à durée déterminée pour le Directeur général et greffier – Approbation et mandat de signatures, le cas échéant
- RH-2 Entente de travail pour le Directeur du Camping et de la Marina – Approbation et mandat de signatures, le cas échéant

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- RH-3 Adoption d'un nouvel organigramme de la Ville de Brownsburg-Chatham
- RH-4 Nomination de madame Line Milo à titre d'adjointe à la direction générale et assistante-greffière de la Ville de Brownsburg-Chatham

### **LOISIRS & CULTURES & CAMPING / MARINA**

- L-1 Demande d'aide financière dans le cadre de l'Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes
- L-2 Demande d'aide financière de Samedi Vélo
- L-3 Demande de financement pour les activités de l'année (2014) de la *Société culturelle du Pavillon des Jardins*
- L-4 Autorisation de démarches d'appel d'offres pour la réalisation de la phase II de l'aménagement du parc Roland-Cadieux
- L-5 Demande d'autorisation du regroupement des vétérans UN-NATO pour circuler sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le 14 septembre 2014
- L-6 Modifications à apporter à la politique de location de la salle du Centre communautaire de l'édifice Louis-Renaud – autorisation de procéder

### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- U-1 Adoption du Règlement numéro 197-03-2014 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer une nouvelle zone A-139 à même une partie de la zone A-133 et y permettre l'usage d'entreposage de bâtiments servant à la récréation et de véhicules récréatifs sur roues
- U-2 Adoption Règlement numéro 197-04-2014 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'apporter des corrections à diverses dispositions générales visant les bâtiments accessoires agricoles, l'entreposage de roulottes et caravanes motorisées sur un terrain construit et l'affichage
- U-3 Adoption du Règlement numéro 198-02-2014 amendant le Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de préciser des normes de lotissement particulières pour les zones agricoles

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

- U-4 Adoption du Règlement numéro 201-01-2014 amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 201-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin de réviser les zones assujetties à l'application de ce règlement
- U-5 Avis de motion : Projet de règlement numéro 198-03-2014 amendant le Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'apporter une correction visant la largeur de façade minimale d'un lot en bordure des routes 148, 327 et 344
- U-6 Adoption du projet de règlement numéro 198-03-2014 amendant le Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'apporter une correction visant la largeur de façade minimale d'un lot en bordure des routes 148, 327 et 344
- U-7 Demande de dérogation mineure numéro DM-2014-007 – Lot projeté 5 477 749 du cadastre du Québec – Monsieur Lino Santos
- U-8 Demande de dérogation mineure numéro DM-2014-008 – Lot projeté 5 477 750 du cadastre du Québec – Monsieur Lino Santos
- U-9 Demande de dérogation mineure numéro DM-2014-009 – 341, rue Saint-Georges – Madame Lise Charron
- U-10 Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de construction numéro 2014-00047 – Lot numéro 4 234 928 en territoire rénové
- U-11 Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de construction numéro 2014-00007 – Lots numéros 4 422 625 et 4 424 041 en territoire rénové
- U-12 Désignation de la personne responsable de l'application du Programme de rénovation résidentielle Québec
- U-13 Amendant le règlement de zonage numéro 197-2013 de la ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer une nouvelle zone I-806 à même une partie de la zone R-616 et d'y permettre les usages de «centre de recherche» (I1) et l'usage «établissement spécialisé de production de plantes médicinales» sous industriel léger et artisanal sans incidence environnementale (I2) et d'y édicter des dispositions particulières

**TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)**

- TP.1 Signalisation routière pour le Monastère Vierge Marie La Consolatrice – Autorisation de l'entente

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- TP.2 Résultat des prix suite au regroupement d'achat avec l'UMQ pour l'abat-poussière – Autorisation d'achat
- TP.3 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (Chlorure de sodium)
- TP.4 Autorisation pour présentation d'une demande de subvention – Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Réduction des eaux parasites dans les conduites d'eaux usées – Secteurs Saint-Philippe et Saint-Philippe Est
- TP.5 Autorisation pour présentation d'une demande de subvention – Programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) – Projet de conduite d'amenée d'eau potable par Staynerville Est
- TP.6 Résultats d'appel d'offres public pour l'achat ou la location d'une camionnette pour le Service des Loisirs de la Ville de Brownsburg-Chatham – Autorisation d'achat
- TP.7 Autorisation de paiement pour travaux supplémentaires dans le cadre de l'agrandissement de la réserve d'eau potable à l'usine de filtration
- TP.8 Résultats de l'appel d'offres public pour l'entretien et la réparation de l'éclairage des rues situées sur son territoire pour une période de 1 an avec possibilité de deux années supplémentaires – Octroi de mandat
- TP.9 Mandat à la firme Enviro-Neptune pour le projet de surveillance de chantier j- Mise à niveau des installations septiques du Camping – Autorisation
- TP.10 Entente d'un terme de 60 mois pour alarme de sécurité dans les bâtiments municipaux déjà équipés – Autorisation
- TP.11 Réhabilitation des routes – Autorisation de démarches d'appel d'offres public pour rues du Couvent et Aubin
- TP.12 Annulation du processus d'appel d'offres public pour le remplacement de la niveleuse existante portant l'unité 03-113 pour une nouvelle niveleuse
- 9. *Correspondance***
- 10. *Dossiers des membres du Conseil municipal***
- 11. *Varia***
- 12.. *2<sup>ième</sup> période de questions***
- 13. *Levée de la séance***

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**14-05-155      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reporter un (1) point, à l'ordre du jour, à savoir :

- T.P. 7 Autorisation de paiement pour travaux supplémentaires dans le cadre de l'agrandissement de la réserve d'eau potable à l'usine de filtration

CONSIDÉRANT QU'il d'ajouter un point (1) à l'ordre du jour, à savoir :

- TP.13 Autorisation de retourner en appel d'offres public pour le remplacement de la niveleuse existante portant l'unité 03-113 pour une nouvelle niveleuse

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter (*Arrêt de la procédure*) au début du titre du point U-13;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

***PÉRIODE DE QUESTIONS***

19h02 période des questions est ouverte.

***De à 19h02 à 19h14 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, leur répond.***

**14-05-156      ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2014 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**14-05-157      ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2014**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 avril 2014 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

**14-05-158      ADOPTION DE LA LISTE DES CHEQUES ET DES  
PAIEMENTS POUR LE MOIS D'AVRIL 2014**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration pour le mois d'avril 2014, au montant de 503 861,23 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

**DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER,  
MONSIEUR RENÉ TOUSIGNANT DES DOCUMENTS  
SUIVANTS :**

- Liste des paiements et des chèques en date du 2 mai 2014

Chèques : 443 084,58 \$ + Chèques annulés – (-1 424,84 \$)  
Débit direct : 62 201,49 \$

**TOTAL : 503 861,23 \$**

Chèques numéros : 9789 à 9903

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur au cours du mois de mars 2014 :	732 244 \$
Valeur au cours du mois de mars 2013 :	188 067 \$
Valeur pour l'année 2014 :	2 114 105 \$

Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la séance du 10 avril 2014

- Rapport des états comparatifs, selon l'article 105.4 (LCV)
- Rapport d'embauche d'un (1) pompier à temps partiel pour le Service de sécurité incendie, secteur Brownsburg
- Certificat du greffier / Tenue de registre le 29 avril 2014 pour le Règlement numéro 197-02-2014

### **GESTION ET ADMINISTRATION**

14-05-159

#### **DEMANDE A LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE (MRC) D'ARGENTEUIL - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES CONCERNANT L'INVENTAIRE DU MILIEU RESIDENTIEL**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente en matière d'évaluation foncière intervenu avec la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme « *Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Associés inc.* » de procéder dès cette année à l'inspection des propriétés avec la nouvelle fiche qui permet de recueillir les informations additionnelles qui seront utiles pour se conformer aux obligations à venir pour le dépôt du rôle d'évaluation modernisé;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de travaux supplémentaires dont les coûts ne sont pas prévus au protocole d'entente en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :



***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande à la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil de faire réaliser les travaux proposés par la firme « *Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Associés inc.* » concernant l'inventaire du milieu résidentiel pour un montant de 7 550 \$, plus les taxes applicables, le tout en référence à l'offre de service du 13 septembre 2011.

Adoptée à l'unanimité

14-05-160

**FORMATION DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGREES DU QUEBEC (COMAQ) – LE GREFFIER : ACTEUR CLE DANS L'ADMINISTRATION MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir à jour les connaissances du Directeur général et greffier par le biais de formation pertinente;

CONSIDÉRANT QUE la formation offerte par la Corporation des Officiers Municipaux agréés du Québec (COMAQ) est très pertinente aux fonctions du Directeur général et de greffier;

CONSIDÉRANT QUE ladite journée de formation sera basée sur La gestion contractuelle / Étude de cas et analyse d'une nouvelle génération de politiques contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant à participer, le 8 mai 2014, à ladite formation.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement ainsi que les autres dépenses connexes, sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

14-05-161

**ENTENTE DE SERVICE DE CINQ (5) ANS AVEC LA  
COMPAGNIE « HUDSON ENERGY » POUR ADHESION  
AU SERVICE DE FOURNITURE DE GAZ NATUREL A  
PRIX FIXE**

CONSIDÉRANT QUE la fluctuation du prix du gaz naturel peut avoir un impact sur les budgets de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie « Hudson Energy » offre un prix fixe pour un terme de cinq (5) ans au taux de 21.50 /m<sup>3</sup>;

CONSIDÉRANT QUE « Hudson Energy » est un négociant de gaz naturel indépendant et non affilié à Gaz Métro;

CONSIDÉRANT QUE « Hudson Energy » fournira à Gaz Métro l'approvisionnement du gaz naturel et le gaz de compression;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a quatre (4) emplacements qui utilisent le gaz naturel et un budget pour 2014 de 25 600 \$, à savoir :

Le 300, rue de l'Hôtel-de-Ville

Le 302, rue de l'Hôtel-de-Ville

Le 270, route du Canton

Le 270 A, route du Canton

CONSIDÉRANT QUE cette offre représente un avantage et une stabilité des prix pour une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Trésorier, monsieur Serge R. Raymond, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise des ententes d'approvisionnement en gaz naturel auprès de la compagnie « Hudson Energy » pour un terme de cinq (5) ans au prix fixe de 21.50 /m<sup>3</sup>.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**COMMUNICATION & RESSOURCES HUMAINES**

14-05-162

**CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE POUR  
LE DIRECTEUR GENERAL ET GREFFIER –  
APPROBATION ET MANDAT DE SIGNATURES, LE CAS  
ECHEANT**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la signature du contrat de travail du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, joint à la présente résolution comme s'il était au long reproduit.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du projet de contrat de travail soumis ainsi que des recommandations du Maire, monsieur Serge Riendeau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le contrat de travail du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également le Maire, monsieur Serge Riendeau, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

14-05-163

**ENTENTE DE TRAVAIL POUR LE DIRECTEUR DU  
CAMPING ET DE LA MARINA – APPROBATION ET  
MANDAT DE SIGNATURES, LE CAS ECHEANT**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-04-161 entérinant l'entente intervenue concernant la réintégration de monsieur François Bertrand, à titre de Directeur du camping et de la marina;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de renouveler l'entente de travail de monsieur François Bertrand pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

QUE monsieur François Bertrand soit embauché comme Directeur du camping et de la marina pour les années 2014-2015-2016 aux conditions suivantes, à savoir :

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

1. Salaire horaire incluant tous les avantages sociaux :  

2014 :	34,63 \$ / heure
2015 :	34,63 \$ + IPC Montréal
2016 :	Taux horaire 2015 + IPC Montréal;
2. Horaire de 40 heures par semaine selon un horaire variable pour un total maximum d'heures de 1 400 heures par année;
3. La période normale de travail s'établit du 1<sup>er</sup> lundi du mois d'avril au 1<sup>er</sup> vendredi du mois de décembre de chaque année, par contre monsieur François Bertrand peut être exceptionnellement appelé au travail en dehors de cette période, s'il ne se trouve pas à l'extérieur du Québec;
4. Sept (7) jours fériés par année, selon les *normes du travail du Québec* ;
5. Quinze (15) jours de vacances qui doivent être pris au cours de la période prévue au troisième alinéa;
6. N'est pas régi par la *Politique relative aux conditions de travail du personnel-cadre* de la Ville;
7. En considération que le Camping municipal offre des services 24/h par jour, monsieur François Bertrand peut accumuler son temps au-delà de la semaine de 40/h et convertir son temps en heures compensables mais non monnayables, et ce, après entente avec son supérieur immédiat, et ce, conformément à l'article 2 de la présente;
8. Les parties peuvent mettre fin à la présente entente en donnant un préavis avant le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année;
9. Que l'indemnité hebdomadaire pour la fourniture de son véhicule sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil soit de : (pour le kilométrage parcouru à l'extérieur de la (MRC), le tarif au kilomètre de la Ville s'appliquera), à savoir :  

2014 :	140 \$
2015 :	150 \$
2016 :	160 \$.

Adoptée à l'unanimité

14-05-164

### **ADOPTION D'UN NOUVEL ORGANIGRAMME DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un nouvel organigramme pour représenter de nouveaux liens fonctionnels entre les services;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'appellation de certains postes afin de mieux représenter les responsabilités occupées par leurs détenteurs;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE le titre du poste de Chef du Service Loisirs et Culture a lieu d'être remplacé par celui de *Directeur du Service Loisirs et Culture*;

CONSIDÉRANT QUE le titre du poste d'adjointe à la direction générale a lieu d'être remplacé par celui de *d'adjointe à la direction générale et assistante-greffière*, et ce, afin de mieux représenter les responsabilités réellement occupées par sa détentrice;

CONSIDÉRANT QUE le tableau des échelons salariaux 2013 produit par l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) représente les salaires versés pour des postes similaires dans les municipalités de notre taille;

CONSIDÉRANT QUE le dernier échelon du projet de tableau salarial 2014 est le produit du salaire moyen du tableau de l'(UMQ) x par 90 % et qu'il établit un écart de 3 % entre chacun des échelons;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'échelon salarial représente le marché et vise à retenir les cadres performants dans notre organisation;

CONSIDÉRANT QUE le salaire annuel des inspecteurs en bâtiments est 54 290 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconnaître l'ancienneté des titulaires actuels à ces postes;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, un nouvel organigramme a été déposé aux membres du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le nouvel organigramme déposé.

QUE le titre du poste de *Chef du Service Loisirs et Culture* soit modifié en celui de *Directeur du Service Loisirs et Culture* et que le salaire annuel de ce poste soit établi, à 60 471,30 \$.

QUE le titre *d'adjointe à la direction générale* soit modifié en celui de *d'adjointe à la direction générale et assistante-greffière* et que le salaire annuel de ce poste soit établi, à 57 288,60 \$.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

14-05-165

**NOMINATION DE MADAME LINE MILO A TITRE  
D'ADJOINTE A LA DIRECTION GENERALE ET  
ASSISTANTE-GREFFIERE DE LA VILLE DE  
BROWNSBURG-CHATHAM**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer madame Line Milo, à titre d'adjointe à la direction générale et assistante-greffière;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*, l'assistante-greffière, pourra en l'absence du greffier exercer tous les devoirs de la charge de greffier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges, et sous les mêmes obligations et pénalités au cas de vacances dans la charge de greffier.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE le Conseil municipal modifie le titre de, madame Line Milo, à celui d'adjointe à la direction générale et assistante-greffière de la Ville de Brownsburg-Chatham.

QUE le Conseil municipal autorise madame Line Milo, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires reliés au bon fonctionnement du Service de la greffe, le cas échéant, en l'absence du greffier.

QUE le Conseil municipal de la Ville Brownsburg-Chatham autorise madame Line Milo, après s'être assurée du paiement complet en capital, intérêts et frais, à signer, pour et au nom de la Ville, les mainlevées et quittances nécessaires pour permettre la fermeture des dossiers judiciaires ou autres ainsi que la radiation des actes qui ont été publiés au bureau de la publicité des droits, et ce, afin de garantir le paiement des redevances municipales et l'exécution des jugements en résultant, notamment les privilèges, hypothèques, préavis d'exercice, avis de vente pour défaut du paiement des taxes et/ou saisies.

Adoptée à l'unanimité

**LOISIRS & CULTURES**

14-05-166

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE  
DE L'AIDE AUX PROJETS EN DEVELOPPEMENT DES  
COLLECTIONS DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES  
AUTONOMES.**

CONSIDÉRANT QUE l'autonomie de la bibliothèque de Brownsburg-Chatham nous permet d'avoir accès au programme « Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » nous permettant ainsi d'avoir des subventions pour l'achat de documents;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Chef du Service des loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate monsieur David Toussaint, Chef du Service loisirs et culture, pour présenter une demande de subvention dans le cadre de « l'Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » du *ministère de la Culture et des Communications*;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, notamment la demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

*Divulguant son intérêt potentiel dans le prochain point traité à l'ordre du jour, monsieur le conseiller Louis Quevillon s'abstient de participer aux délibérations du Conseil municipal et se retire de la salle des délibérations afin de ne pas influencer le vote sur la question, le cas échéant.*

14-05-167

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE « SAMEDI VELO »**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'aide financière de « *Samedi Vélo* », un évènement majeur dans la région d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham reconnaît la compétence de cette organisation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham contribue à cette activité depuis 2008;

CONSIDÉRANT QUE « *Samedi Vélo* » n'est pas admissible à la Politique d'aide financière de la Ville, n'étant dûment enregistré comme organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil souhaitent faire une contribution à cette organisation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Chef du Service des loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une aide financière, au montant de 250 \$, à « *Samedi Vélo* » pour sa 9e saison provenant du poste budgétaire numéro 02-701-00-959.

Adoptée à l'unanimité

*Une fois cette résolution adoptée, monsieur le conseiller Louis Quevillon reprend son siège à la table des délibérations.*

14-05-168

**DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES ACTIVITES DE L'ANNEE (2014) DE LA SOCIETE CULTURELLE DU PAVILLON DES JARDINS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'aide financière de la « *Société culturelle du Pavillon des Jardins* », au montant de 10 000 \$, pour l'aider dans l'organisation de ses activités;

CONSIDÉRANT le projet de partenariat avec la paroisse Sainte-Trinité afin de proposer des activités culturelles à l'église Saint-Louis-de-France et ainsi trouver de nouvelles vocations à ces lieux;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme à but non lucratif, s'implique de façon bénévole, et ce, depuis plusieurs années, dans divers projets au sein de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci répond aux critères et exigences de la « *Politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif (OBNL) de la Ville de Brownsburg-Chatham* »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Chef du Service des loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une aide financière à la « *Société culturelle du Pavillon des Jardins* », au montant de 6 500 \$ pour l'année 2014, provenant du poste budgétaire numéro 02-701-00-959.

Adoptée à l'unanimité



***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

14-05-169

**AUTORISATION DE DEMARCHES D'APPEL D'OFFRES  
POUR LA REALISATION DE LA PHASE II DE  
L'AMENAGEMENT DU PARC ROLAND-CADIEUX**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 14-02-53 renouvelant l'intention de la Ville de réaliser la phase II de l'aménagement du parc Roland-Cadieux;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière maximum de 81 738,00\$ du *Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport*;

CONSIDÉRANT la procédure interne qui requière une autorisation du Conseil municipal, sous forme de résolution, avant de procéder à toutes demandes de soumissions par invitation ou d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du devis et des plans d'aménagement de la phase II du parc Roland-Cadieux réalisés par la firme KAP;

CONSIDÉRANT QUE les sommes requises pour la réalisation de ce projet proviendront du Fonds de Parcs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Chef du Service des loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la démarche d'appel d'offres public, suite à la lecture du devis, pour la réalisation de la phase II du parc Roland-Cadieux.

Adoptée à l'unanimité

14-05-170

**DEMANDE D'AUTORISATION DU REGROUPEMENT  
DES VETERANS UN-NATO POUR CIRCULER SUR LE  
TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-  
CHATHAM, LE 14 SEPTEMBRE 2014**

CONSIDÉRANT la demande du vice-président intérimaire du regroupement des Vétérans (UN-NATO) pour utiliser certaines rues, routes ou chemins de la Ville lors de la tenue de l'évènement devant se tenir, dimanche le 14 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement a pour but d'amasser des fonds pour venir en aide à monsieur Benoît Duchesne, victime du syndrome du verrouillage;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de coordination s'occupera de la logistique au niveau des participants afin d'assurer leur sécurité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Chef du Service des loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la requête du vice-président intérimaire du regroupement, à circuler sur certaines routes, selon le descriptif fourni.

QUE les organisateurs doivent obtenir les autorisations nécessaires du *ministère des Transports du Québec* et de la Sûreté du Québec.

QUE les organisateurs doivent démontrer une preuve d'assurance adéquate pour couvrir cet événement sur notre territoire.

QUE tout aménagement devra être approuvé par les responsables de la Ville (affiches, indicateurs et autres).

Adoptée à l'unanimité

14-05-171

**MODIFICATIONS A APPORTER A LA POLITIQUE DE  
LOCATION DE LA SALLE DU CENTRE  
COMMUNAUTAIRE DE L'EDIFICE LOUIS-RENAUD –  
AUTORISATION DE PROCEDER**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la Politique de location du Centre communautaire Louis-Renaud;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'application de ladite politique depuis quelques années, plusieurs changements semblent appropriés afin d'être mieux adapté à la réalité et ainsi, mieux répondre aux besoins des locateurs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Chef du Service des loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise les corrections et modifications apportées à la Politique de location de la salle communautaire située à l'Édifice Louis-Renaud, et ce, à compter de ce jour.

Adoptée à l'unanimité

# ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

## **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

14-05-172

**ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 197-03-2014 AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DEJA AMENDE, AFIN DE CREER UNE NOUVELLE ZONE A-139 A MEME UNE PARTIE DE LA ZONE A-133 ET Y PERMETTRE L'USAGE D'ENTREPOSAGE DE BATIMENTS SERVANT A LA RECREATION ET DE VEHICULES RECREATIFS SUR ROUES**

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 3 mars 2014;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 8 avril 2014 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 8 avril 2014;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

ATTENDU QUE ce projet d'amendement vise à autoriser, sur les parties de lots 223 et 224 du cadastre du canton de Chatham, l'entreposage de bâtiments servant à la récréation (cabanes à pêche) en plus de permettre le remisage de véhicules récréatifs sur roues (roulottes) du camping municipal et ce, de manière saisonnière, soit durant la période dite «hors saison» uniquement;

ATTENDU QUE l'usage d'entreposage visé est classé sous la catégorie d'usage Récréatif extensif (R1);

ATTENDU QUE la prise d'eau potable et son réservoir et l'élément épurateur desservant le camping municipal sont déjà implantés sur les parties de lots 223 et 224;

ATTENDU QUE l'entreposage sera un service en complément de ceux déjà offerts sur et par le camping municipal et viendra ainsi bonifier les services rendus aux utilisateurs du camping et des pourvoiries qui sont implantées sur les rives de ce même site durant la saison hivernale;

ATTENDU QUE l'usage visé sera exercé sur une superficie restreinte de 2 375 mètres carrés soit une section de d'une largeur de 25 mètres par une longueur 95 mètres et situé du côté sud à partir du coin sud-ouest en allant vers l'est, tout en longeant les boisés, de manière à créer un minimum d'impact négatif sur les activités agricoles environnantes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 2.7.1, en créant une nouvelle zone de agricole A-139 à même une partie de la zone A-133, le tout tel qu'illustré sur le Plan de zonage, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

**ARTICLE 2**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en ajoutant la zone A-139, à la suite de celle de la zone A-138, et en y ajoutant sous l'usage principal «R1) – Récréatif extensif», et en y édictant une disposition réglementaire sous l'onglet «Usage(s) spécifiquement autorisé(s)», une note (4) à la suite de la note 3) et se lisant comme suit :

«(4) : dans cette zone, sous R1, est autorisé l'entreposage de bâtiments servant à la récréation et de véhicules récréatifs sur roues»

Le tout tel que montré à l'annexe «2», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

---

Serge Riendeau  
Maire

---

René Tousignant, MAP  
Directeur général et greffier

Avis de motion :	Le 3 mars 2014
Adoption du projet :	Le 3 mars 2014
Adoption du 2 <sup>e</sup> projet :	Le 8 avril 2014
Adoption du Règlement :	Le 5 mai 2014
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

14-05-173

**ADOPTION REGLEMENT NUMERO 197-04-2014  
AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO  
197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM,  
TEL QUE DEJA AMENDE, AFIN D'APPORTER DES  
CORRECTIONS A DIVERSES DISPOSITIONS  
GENERALES VISANT LES BATIMENTS ACCESSOIRES  
AGRICOLAS, L'ENTREPOSAGE DE ROULOTTES ET  
CARAVANES MOTORISEES SUR UN TERRAIN  
CONSTRUIT ET L'AFFICHAGE**

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du Conseil municipal le 3 mars 2014;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 8 avril 2014 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 8 avril 2014;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

ATTENDU QU'un processus d'amendement est initié afin d'apporter des corrections à diverses dispositions générales visant l'entreposage de roulottes et caravanes motorisées sur un terrain construit, l'affichage et les bâtiments accessoires agricoles;

ATTENDU QUE cette nouvelle disposition réglementaire s'appliquera sur tout le territoire et dans toutes les zones de la Ville de Brownsburg-Chatham;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 3.3, à l'article 3.3.1, en abrogeant le paragraphe 2 et le remplaçant par ce qui suit :

« 2. Une construction tendant à symboliser par sa forme un aliment, un animal, un contenant, un véhicule, un vêtement ou toute autre chose pouvant s'inscrire dans le cadre de cette énumération, est prohibée. »

Aussi, à la même section 3.3, à l'article 3.3.1, sont ajoutés les paragraphes 5 et 6 suivants et se lisant comme suit :

« 5. Un bâtiment cylindrique, semi-cylindrique, mi-ovale, en forme de dôme, de cône ou d'arche est prohibé.

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

Les bâtiments en forme de dôme sont autorisés uniquement dans les zones de type A et Af et ne peuvent être utilisés qu'à des fins d'entreposage de produits agricoles, de production animale, de déjections animales ou servant de manèges ou de serres. La structure doit être séparée de la voie publique par une plantation constituée de deux (2) alignements d'arbres plantés en quinconce à une distance maximale de cinq (5) mètres centre à centre l'un de l'autre, ou par un talus d'une hauteur minimale de trois (3) mètres planté d'arbres et d'arbustes.

6. La forme, la structure, les proportions, les matériaux et la couleur d'un bâtiment doivent s'intégrer harmonieusement à l'environnement bâti ou naturel où il est situé.»

### **ARTICLE 2**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 4.9, à l'article 4.9.1, au paragraphe 8, en ajoutant un paragraphe à la suite du 3<sup>e</sup> paragraphe et celui-ci se lira comme suit :

« 8. ...

Nonobstant la norme prescrite, l'entreposage des roulottes et remorques de camping et caravanes motorisées sur un terrain résidentiel construit est autorisé aux conditions suivantes :

- a) Que cet équipement n'excède pas neuf (9) mètres de longueur et trois (3) mètres de hauteur ;
- b) Qu'il soit entreposé en cour latérale ou arrière du bâtiment principal ou à l'intérieur d'un bâtiment accessoire ;
- c) Qu'il n'y ait qu'un (1) seul véhicule entreposé par emplacement résidentiel.

En tout temps, une roulotte ou remorque de camping ne peut être considérée au sens du présent règlement comme un logement permanent ou une maison mobile.

### **ARTICLE 3**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 6.2, à l'article 6.2.1, en abrogeant le paragraphe 6.

Les paragraphes 7 à 10 seront à nouveau identifiés pour poursuivre la séquence et seront dorénavant identifiés comme étant les paragraphes 6 à 9.

### **ARTICLE 4**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 6.3, en abrogeant l'article 6.3.5 et le remplaçant par ce qui suit :

**« 6.3.5 : Dispositions particulières applicables au centre-ville**

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

Malgré ce qui précède, les dispositions suivantes s'appliquent aux enseignes d'un établissement situé dans les zones Cv-701 à Cv-707 et Cv-710 à Cv-713 :

1. Le nombre maximal d'enseignes est fixé à 2 par établissement, une enseigne posée à plat et une enseigne en saillie ou une enseigne détachée;
2. La superficie maximale d'une enseigne isolée du bâtiment principal est de 2 mètres carrés;
3. La hauteur maximale d'une enseigne isolée est de 3,5 mètres.»

### **ARTICLE 5**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié sous la section 6.3, en ajoutant l'article 6.3.8 à la suite de l'article 6.3.7 et qui se lira comme suit :

#### **« 6.3.8 : Dispositions particulières applicables aux activités professionnelles à domicile et aux entreprises artisanales**

Les enseignes d'identification pour les activités professionnelles à domicile et les entreprises artisanales nécessitent un certificat d'autorisation. En plus des autres dispositions du présent chapitre, les dispositions suivantes doivent être respectées :

1. Une enseigne commerciale ou d'identification pourra être posée à plat (attachée au bâtiment) avec une saillie de maximale de 10 centimètres ou détachée du bâtiment d'une hauteur maximale de 1,50 mètre et implantée à une distance minimale de 1,50 mètre des lignes de terrain.
2. L'enseigne indique la nature du service offert (ex : nom, adresse, profession);
3. Dans tous les cas, la superficie maximale de l'enseigne est fixée à 0,50 mètres carrés;

### **ARTICLE 6**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Serge Riendeau  
Maire

---

René Tousignant, MAP  
Directeur général et greffier

Avis de motion :	Le 3 mars 2014
Adoption du projet :	Le 3 mars 2014
Adoption du second projet :	Le 8 avril 2014
Adoption du règlement :	Le 5 mai 2014
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

14-05-174

**ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 198-02-2014  
AMENDANT LE REGLEMENT DE LOTISSEMENT  
NUMERO 198-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-  
CHATHAM, TEL QUE DEJA AMENDE, AFIN DE  
PRECISER DES NORMES DE LOTISSEMENT  
PARTICULIERES POUR LES ZONES AGRICOLES**

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du Conseil municipal le 3 mars 2014;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 8 avril 2014 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 8 avril 2014;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

ATTENDU QU'un processus d'amendement à la réglementation de lotissement est initié afin qu'il y ait un assouplissement des normes relatives à la superficie des lots pour les lots desservis ou partiellement desservis par les services d'aqueduc et d'égout sanitaire et étant situés dans les zones agricoles;

ATTENDU QUE la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec prévoit une disposition visant les assouplissements de cette nature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

Le Règlement de lotissement numéro 198-2013, est modifié à la section 4.2 en insérant l'article 4.2.6 à la suite de l'article 4.2.5 et qui se lira comme suit :

**« 4.2.6 : Normes de lotissement particulières pour les zones agricoles**

Dans les zones agricoles (A), les lots adjacents à un chemin public existant lors de l'entrée en vigueur du présent règlement, la superficie minimale pourra être réduite à mille cinq cents (1500) mètres carrés, le frontage minimal à vingt-cinq (25) mètres, la largeur minimale à vingt-cinq (25) mètres et la profondeur minimale à trente (30) mètres s'il y a un service d'aqueduc ».



***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Serge Riendeau  
Maire

---

René Tousignant, MAP  
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 3 mars 2014  
Adoption du projet : Le 3 mars 2014  
Adoption du second projet : Le 8 avril 2014  
Adoption du règlement : Le 5 mai 2014  
Approbation de la MRC :  
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

14-05-175

**ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 201-01-2014  
AMENDANT LE REGLEMENT SUR LES PLANS  
D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION  
ARCHITECTURALE NUMERO 201-2013 DE LA VILLE DE  
BROWNSBURG-CHATHAM, AFIN DE REVISER LES  
ZONES ASSUJETTIES A L'APPLICATION DE CE  
REGLEMENT**

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du Conseil municipal le 3 mars 2014;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 8 avril 2014 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 8 avril 2014;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser les zones assujetties à l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

# *Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

## **ARTICLE 1**

Le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 201-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, est modifié à la section 3.1, en modifiant l'identification des zones énumérées à l'article 3.1.1 et en les remplaçant par ce qui suit :

### **« 3.1.1 : Territoire assujéti »**

La présente section s'applique aux zones Cv-701 à Cv-707 et Cv-710 à Cv-713 identifiées au plan de zonage faisant partie intégrante du Règlement de zonage ».

## **ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Serge Riendeau  
Maire

\_\_\_\_\_  
René Tousignant, MAP  
Directeur général et greffier

Avis de motion :	Le 3 mars 2014
Adoption du projet :	Le 3 mars 2014
Adoption du second projet :	Le 8 avril 2014
Adoption du règlement :	Le 5 mai 2014
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

Adoptée à l'unanimité

**MOTION**      **AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE MONSIEUR LE CONSEILLER YVAN CARON ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 198-03-2014 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 198-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN D'APPORTER UNE CORRECTION VISANT LA LARGEUR DE FAÇADE MINIMALE D'UN LOT EN BORDURE DES ROUTES 148, 327 ET 344**

**14-05-176**      **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 198-03-2014 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 198-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN D'APPORTER UNE CORRECTION VISANT LA LARGEUR DE FAÇADE MINIMALE D'UN LOT EN BORDURE DES ROUTES 148, 327 ET 344**

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du Conseil municipal le 5 mai 2014;

# ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QU'un processus d'amendement à la réglementation de lotissement est initié afin d'apporter une correction visant la largeur de façade minimale d'un lot en bordure des routes 148, 327 et 344 et ce, conformément aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement révisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE 1**

Le Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 4.1, en abrogeant l'article 4.1.5 et le remplaçant par ce qui suit :

**« 4.1.5 : Largeur de façade minimale d'un lot situé en bordure des routes 148, 327 et 344**

À l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation, la largeur de façade minimale d'un lot situé en bordure de la route 148 est fixée à 150 mètres.

À l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation, la largeur de façade minimale d'un lot situé en bordure de la route 327 est fixée à 100 mètres et pour la route 344, visant seulement le secteur agricole, celle-ci est fixée à 100 mètres. »

## **ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Serge Riendeau  
Maire

---

René Tousignant, MAP  
Directeur général et greffier

Avis de motion :                    Le 5 mai 2014  
Adoption du projet :                Le 5 mai 2014  
Adoption du règlement :  
Approbation de la MRC :  
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

14-05-177

**DEMANDE DE DEROGATION MINEURE NUMERO DM-2014-007 – LOT PROJETE 5 477 749 DU CADASTRE DU QUEBEC – MONSIEUR LINO SANTOS**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-007 présentée par monsieur Lino Santos, pour le lot vacant projeté 5 477 749 du cadastre du Québec situé sur la rue Elizabeth, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser :

- Un lot ayant un frontage à la rue de 5,65 mètres au lieu de 45,00 mètres et une superficie de 908,80 mètres carrés au lieu de 3 000 mètres carrés, tel que prescrit dans la zone villégiature V-431. Le lot projeté 5 477 749 du cadastre du Québec est adjacent au périmètre d'urbanisation et sera desservi par l'aqueduc et l'égout;
- Une marge latérale droite minimale de 2,00 mètres et une marge latérale gauche minimale de 2,00 mètres au lieu d'une latérale minimale de 3,00 mètres;
- Une marge latérale totale de 4,00 mètres au lieu d'une marge latérale totale minimale de 6,00 mètres.

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Plan de localisation préparé par Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous sa minute 1723, dossier numéro 1966, en date du 25 mars 2010 sur lequel est montré la subdivision proposée de la partie de 820 sur lequel lot la résidence sise est implantée au 424, rue Saint-Antoine;
- Plan d'opération cadastrale préparé par Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous sa minute 3155, dossier numéro 1966, en date du 25 février 2014.

ATTENDU QUE la propriété visée est située dans une zone villégiature V-431 et est ceinturée par des zones résidentielles du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE la propriété est adjacente au périmètre d'urbanisation et sera desservie par les infrastructures d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU QUE dans le périmètre d'urbanisation Brownsburg, la marge latérale minimale prescrite est de 2,00 mètres et que la marge latérale totale prescrite est de 4,00 mètres;

ATTENDU QUE ce nouveau lot permettrait l'implantation d'une nouvelle résidence unifamiliale dans ce secteur;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013.

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-007 présentée par monsieur Lino Santos, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 197-2013 relativement au lot projeté vacant 5 477 749 du cadastre du Québec situé sur la rue Élizabeth, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- Un lot ayant un frontage à la rue de 5,65 mètres au lieu de 45,00 mètres et une superficie de 908,80 mètres carrés au lieu de 3 000 mètres carrés, tel que prescrit dans la zone villégiature V-431. Le lot projeté 5 477 749 du cadastre du Québec est adjacent au périmètre d'urbanisation et sera desservi par l'aqueduc et l'égout;
- Une marge latérale droite minimale de 2,00 mètres et une marge latérale gauche minimale de 2,00 mètres au lieu d'une latérale minimale de 3,00 mètres;
- Une marge latérale totale de 4,00 mètres au lieu d'une marge latérale totale minimale de 6,00 mètres.

Adoptée à l'unanimité

14-05-178

### **DEMANDE DE DEROGATION MINEURE NUMERO DM-2014-008 – LOT PROJETE 5 477 750 DU CADASTRE DU QUEBEC – MONSIEUR LINO SANTOS**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-008 présentée par monsieur Lino Santos, pour la propriété située au 424, rue Saint-Antoine, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser :

- Un lot ayant un frontage à la rue de 15,43 mètres au lieu 45,00 mètres et une superficie de 906,90 mètres carrés au lieu de 3 000 mètres carrés, tel que prescrit dans la zone villégiature V-431. Le lot projeté 5 477 750 du cadastre du Québec adjacent au périmètre d'urbanisation et sera desservi par l'aqueduc et l'égout;
- Une marge latérale droite de la résidence de 1,56 mètre au lieu d'une marge latérale minimale de 3,00 mètres et une marge latérale gauche de la résidence de 2,01 mètres au lieu également d'une marge latérale minimale de 3,00 mètres;
- Une marge latérale totale de 3,57 mètres au lieu d'une marge latérale totale minimale de 6,00 mètres;
- Une marge avant de la résidence de 3,77 mètres au lieu d'une marge avant minimale de 7,50 mètres.

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

## *Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

- Plan de localisation préparé par Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous sa minute 1723, dossier numéro 1966, en date du 25 mars 2010 sur lequel est montré la subdivision proposée de la partie de 820 sur lequel lot la résidence sise est implantée au 424, rue Saint-Antoine;
- Plan d'opération cadastrale préparé par Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous sa minute 3155, dossier numéro 1966, en date du 25 février 2014.

ATTENDU QUE la propriété visée est située dans une zone villégiature V-431 et est ceinturée par des zones résidentielles du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE la propriété est adjacente au périmètre d'urbanisation et est desservie par les infrastructures d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU QUE la présente demande va permettre de régulariser l'implantation du bâtiment principal relativement aux marges;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-008 présentée par monsieur Lino Santos, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété située au 424, Saint-Antoine, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- Un lot ayant un frontage à la rue de 15,43 mètres au lieu 45,00 mètres et une superficie de 906,90 mètres carrés au lieu de 3 000 mètres carrés, tel que prescrit dans la zone villégiature V-431. Le lot projeté 5 477 750 du cadastre du Québec adjacent au périmètre d'urbanisation et sera desservi par l'aqueduc et l'égout;
- Une marge latérale droite de la résidence de 1,56 mètre au lieu d'une marge latérale minimale de 3,00 mètres et une marge latérale gauche de la résidence de 2,01 mètres au lieu également d'une marge latérale minimale de 3,00 mètres;
- Une marge latérale totale de 3,57 mètres au lieu d'une marge latérale totale minimale de 6,00 mètres;
- Une marge avant de la résidence de 3,77 mètres au lieu d'une marge avant minimale de 7,50 mètres.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

14-05-179

**DEMANDE DE DEROGATION MINEURE NUMERO  
DM-2014-009 – 341, RUE SAINT-GEORGES – MADAME  
LISE CHARRON**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-009 présentée par madame Lise Charron pour la propriété située au 341, Saint-Georges, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser :

- Deux garages détachés sur la propriété résidentielle au lieu d'un garage détaché ou un garage attenant;
- Une marge latérale gauche pour le plus petit garage détaché (30,59 mètres carrés) de 1,46 mètre au lieu d'une marge latérale minimale de 1,50 mètre;
- Une marge arrière pour le garage détaché situé dans la cour arrière de la propriété de 0,87 mètre au lieu d'une marge arrière minimale de 1,50 mètre;
- Que la remise soit adjacente au plus petit garage détaché au lieu d'avoir une distance minimale de 3,00 mètres entre une remise et un garage détaché;
- Une marge latérale droite (sud) pour la résidence de 1,87 mètre au lieu de 2,00 mètres. Le tout tel que prescrit à la réglementation.

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Copie du permis de construction numéro 93-019 émis en 1993 autorisant un garage détaché d'une superficie 16 pieds x 20 pieds;
- Copie du certificat d'autorisation numéro 2007-00369 émis le 21 septembre 2007 autorisant un garage détaché d'une superficie de 24 pieds x 27 pieds;
- Certificat de localisation (et son plan) préparé par René Tousignant, arpenteur-géomètre, sous sa minute 11 340, dossier numéro 7307, en date du 27 mars 2014;
- Plan de localisation montrant les non-conformités.

ATTENDU QUE les garages détachés ont fait l'objet d'un permis de construction;

ATTENDU QUE les bâtiments accessoires ont été construits de bonne foi;

ATTENDU QUE cette demande vient régulariser le nombre de garages détachés sur la propriété, l'implantation des bâtiments accessoires, de même que l'implantation de la résidence et ainsi rendre le titre de propriété conforme,

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter ladite demande;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-009 présentée par madame Lise Charron, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété située au 341, rue Saint-Georges, à Brownsburg-Chatham, dans le but :

- Deux garages détachés sur la propriété résidentielle au lieu d'un garage détaché ou un garage attenant;
- Une marge latérale gauche pour le plus petit garage détaché (30,59 mètres carrés) de 1,46 mètre au lieu d'une marge latérale minimale de 1,50 mètre;
- Une marge arrière pour le garage détaché situé dans la cour arrière de la propriété de 0,87 mètre au lieu d'une marge arrière minimale de 1,50 mètre;
- Que la remise soit adjacente au plus petit garage détaché au lieu d'avoir une distance minimale de 3,00 mètres entre une remise et un garage détaché;
- Une marge latérale droite (sud) pour la résidence de 1,87 mètre au lieu de 2,00 mètres. Le tout tel que prescrit à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

14-05-180

### **CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMERO 2014-00047 – LOT NUMERO 4 234 928 EN TERRITOIRE RENOVE**

ATTENDU QUE monsieur Glenn W. Scanlan a déposé une demande de permis de construction numéro 2014-00047 visant une propriété sur la rue Cortland et destinée à la construction d'une résidence unifamiliale;

ATTENDU QUE le terrain d'accueil de la nouvelle construction était formé du lot distinct 798-64 et d'une partie du lot 798 du cadastre du canton de Chatham et que, suite à la rénovation cadastrale, il porte maintenant le numéro de lot 4 234 928 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE, selon les termes du paragraphe 1 de l'article 2.6.1 du Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, une des conditions préalables à l'émission d'un permis de construction est le paiement de la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux lorsque le terrain, pour lequel un permis de construction est émis, n'était pas un lot distinct avant la rénovation cadastrale;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;



***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour la superficie assujettie à la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux du lot 4 234 928 du cadastre du Québec. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 1 789,66 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Description des travaux» de la demande de permis de construction visé, joint à l'annexe 1.

Adoptée à l'unanimité

14-05-181

**CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMERO 2014-00007 – LOTS NUMEROS 4 422 625 ET 4 424 041 EN TERRITOIRE RENOVE**

ATTENDU QUE monsieur Martin Gendron pour et au nom de la Fiducie familiale Gendron a déposé une demande de permis de construction numéro 2014-00007 visant une propriété sur la route des Outaouais et destinée à la construction d'une résidence unifamiliale;

ATTENDU QUE le terrain d'accueil de la nouvelle construction était formé de deux parties du lot 438 du cadastre du canton de Chatham et que, suite à la rénovation cadastrale, il porte maintenant les numéros de lot 4 422 625 et 4 424 041 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE, selon les termes du paragraphe 1 de l'article 2.6.1 du Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, une des conditions préalables à l'émission d'un permis de construction est le paiement de la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux lorsque le terrain, pour lequel un permis de construction est émis, n'était pas un lot distinct avant la rénovation cadastrale;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme ainsi que de ses recommandations;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour la superficie assujettie à la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux des lots 4 422 625 et 4 424 041 du cadastre du Québec. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 22 877,10 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Description des travaux» de la demande de permis de construction visé, joint à l'annexe 1.

Adoptée à l'unanimité

14-05-182

**DESIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE  
L'APPLICATION DU PROGRAMME DE RENOVATION  
RESIDENTIELLE QUEBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire mettre en place un Programme de rénovation résidentielle afin de contribuer à l'amélioration la qualité du patrimoine résidentiel et a déposé une demande d'aide financière auprès du gouvernement du Québec à cet effet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis en œuvre le programme cadre Rénovation Québec pour appuyer les municipalités de toutes tailles qui veulent se doter de programme visant à améliorer le milieu bâtiments et les logements dans les secteurs résidentiels dégradés;

ATTENDU QUE les objectifs du programme de rénovation résidentielle, les critères d'analyse et le plan montrant le territoire assujetti seront définis et transmis pour approbation au gouvernement du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer une personne responsable à l'application du Programme de rénovation Québec pour la Ville de Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme comme personne responsable de l'application du Programme de rénovation Québec.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

14-05-183

**ARRET DE LA PROCEDURE AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DEJA AMENDE, AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE I-806 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R-616 ET D'Y PERMETTRE LES USAGES DE «CENTRE DE RECHERCHE» (I1) ET L'USAGE «ÉTABLISSEMENT SPÉCIALISÉ DE PRODUCTION DE PLANTES MÉDICINALES» SOUS INDUSTRIEL LÉGER ET ARTISANAL SANS INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE (I2) ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 3 février 2014;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 3 mars 2014 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE suite à la consultation publique, il a été jugé pertinent de limiter le nombre d'étages à 2 à la grille des spécifications;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 3 mars 2014;

ATTENDU QUE des demandes d'approbation référendaire du Règlement numéro 197-02-2014 ont dûment été déposées suite à un avis public publié dans le journal, conformément à l'article 133 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la demande d'approbation référendaire déposée visait le Règlement numéro 197-02-2014 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer une nouvelle zone I-806 à même une partie de la zone R-616 et d'y permettre les usages de «centre de recherche» (I1) et l'usage «Établissement spécialisé de production de plantes médicinales» sous industriel léger et artisanal sans incidence environnementale (I2) et d'y édicter des dispositions particulières;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 197-02-2014 a été adopté par le Conseil municipal à la séance extraordinaire le 15 avril 2014;

ATTENDU QU'un registre a été tenu pour la zone visée et les zones contiguës concernées le 29 avril 2014 à l'hôtel de ville et que le nombre requis de demandes pour qu'un scrutin référendaire soit tenu a été atteint;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire de prévaloir de l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mette fin à la procédure d'amendement du Règlement numéro 197-02-2014 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer une nouvelle zone I-806 à même une partie de la zone R-616 et d'y permettre les usages de «centre de recherche» (I1) et l'usage «Établissement spécialisé de production de plantes médicinales» sous industriel léger et artisanal sans incidence environnementale (I2) et d'y édicter des dispositions particulières.

Adoptée à l'unanimité

### **TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))**

14-05-184

#### **SIGNALISATION ROUTIERE POUR LE SAINT MONASTERE VIERGE MARIE LA CONSOLATRICE – AUTORISATION D'UNE ENTENTE**

CONSIDÉRANT QUE de nombreux visiteurs de l'extérieur se rendent au Saint Monastère Vierge Marie La Consolatrice;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'implanter une signalisation adéquate pour diriger lesdits visiteurs de l'extérieur sur notre territoire vers ce lieu;

CONSIDÉRANT la proposition du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) concernant le positionnement des panneaux de signalisation;

CONSIDÉRANT QUE ces panneaux doivent être loués pour une période minimale de trois (3) années;

CONSIDÉRANT QUE le total du coût de location s'élève à 14 777.64 \$ pour trois (3) années;

CONSIDÉRANT QUE le Saint Monastère Vierge Marie La Consolatrice honorera la moitié des frais engendrés de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE diverses autres formules ont été envisagées;

CONSIDÉRANT QU'il est important que ce dossier se réalise pour l'été 2014;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE la formule des panneaux indicateurs est celle utilisée par toutes les municipalités et qu'elle est efficace;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la signature de l'entente de signalisation de Panneau bleu, une division du *ministère des Transports du Québec* (MTQ), au niveau des emplacements et des frais proposés, pour la moitié des frais, sur un terme de trois (3) ans.

Adoptée à l'unanimité

14-05-185

### **RESULTAT DES PRIX SUITE AU REGROUPEMENT D'ACHATS AVEC L'UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC (UMQ) POUR L'ABAT-POUSSIÈRE – AUTORISATION D'ACHAT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a accepté par voie de résolution portant le numéro 14-02-68 la proposition de l'Union des Municipalités Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres Villes de Brownsburg-Chatham intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'(UMQ) une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une Ville s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'(UMQ) s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'(UMQ) pour ses ententes de regroupement adoptées par le Conseil d'administration de l'(UMQ).

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite au processus d'appel d'offres public officiel;

CONSIDÉRANT le prix obtenu, par litre, auprès du plus bas soumissionnaire conforme « Multi-Routes inc. », au montant de 0,23\$, le litre, incluant toutes les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham participe à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure de calcium en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte le résultat pour l'abat-poussière 2014, du plus bas soumissionnaire conforme « Multi-Routes inc. », à 0,23 \$, le litre, incluant toutes les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

14-05-186

### **MANDAT A L'UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC L'(UMQ) POUR L'ACHAT DE SEL DE DEGLAÇAGE DES CHAUSSEES (CHLORURE DE SODIUM)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a reçu une proposition de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'(UMQ) une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une Ville s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'(UMQ) s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'(UMQ) pour ses ententes de regroupement adoptées par le Conseil d'administration de l'(UMQ).

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités, et ce, selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'Union des Municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham confie, à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville de Brownsburg-Chatham, pour la saison 2014-2015;

QUE pour permettre à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE si l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) adjudge un contrat, la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham reconnaît que l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes, à chacune des municipalités participantes pour la saison 2014-2015, ce pourcentage est fixé à 0,9% pour les municipalités membres de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) et à 1,5% pour les municipalités non membres.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ).

Adoptée à l'unanimité

14-05-187

### **AUTORISATION POUR PRESENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – REDUCTION DES EAUX PARASITAIRES DANS LES CONDUITES D'EAUX USEES – SECTEURS SAINT-PHILIPPE ET SAINT-PHILIPPE EST**

CONSIDÉRANT QUE le *ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec* (MAMROT) offre des programmes de subventions;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'est engagée envers le *ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs* (MDDEFP) pour réduire les eaux parasitaires dans les conduites d'eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement de la Ville envers le MDDEFP visait à permettre le développement domiciliaire de ce secteur, conditionnellement à des interventions de la Ville afin de régulariser les problématiques de non-respect des débits au Déversoir Bradford;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE la nature des travaux pourrait faire l'objet d'une subvention sous le volet « Aqueduc et Égout »;

CONSIDÉRANT QU'afin de savoir si la Ville de Brownsburg-Chatham est éligible à une telle subvention, une résolution d'appui du Conseil municipal de la Ville est nécessaire à la démarche;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la présentation du projet de réduction des eaux parasitaires dans les conduites d'eaux usées, dans les secteurs de Saint-Philippe et Saint-Philippe Est et confirme l'engagement de la Ville, à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet, et ce, selon les modalités du Programme d'infrastructures municipales d'eau du MAMROT (PRIMEAU), le tout afin de connaître l'admissibilité du projet et de la Ville envers ce programme.

Adoptée à l'unanimité

14-05-188

### **AUTORISATION POUR PRESENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME FONDS CHANTIERS CANADA-QUEBEC (FCCQ) – PROJET DE CONDUITE D'AMENEE D'EAU POTABLE PAR STAYNERVILLE EST**

CONSIDÉRANT QUE le *ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec* (MAMROT) offre des programmes de subventions;

CONSIDÉRANT que la Ville de Brownsburg-Chatham projette de faire passer une conduite d'amenée d'eau potable par la montée Staynerville Est pour être en mesure d'alimenter de façon autonome le secteur de Saint-Philippe Est;

CONSIDÉRANT QUE selon l'estimation préliminaire des coûts, le projet est évalué à plus de 1 400 000,00 \$, selon l'option de forage dirigé, plus les frais associés à l'étude géotechnique, aux honoraires professionnels, aux taxes et contingences, le projet avoisine 2 000 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la nature des travaux pourrait faire l'objet d'une subvention sous le volet « Aqueduc et Égout »;

CONSIDÉRANT QU'afin de savoir si la Ville de Brownsburg-Chatham est éligible à une telle subvention, une résolution d'appui du Conseil municipal de la Ville est nécessaire à la démarche;



***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la présentation du projet de conduite d'amenée d'eau potable par la montée Staynerville Est et confirme l'engagement de la Ville, à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet, selon les modalités du Programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ), le tout afin de connaître l'admissibilité du projet et de la Ville envers ce programme.

Adoptée à l'unanimité

14-05-189

**RESULTATS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT OU LA LOCATION D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DES LOISIRS DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM – AUTORISATION D'ACHAT**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'achat ou la location d'une camionnette pour le service des Loisirs;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'appel, et se sont avérés conformes;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse, l'option d'achat a été l'option retenue;

CONSIDÉRANT les résultats des prix d'achat, toutes taxes incluses, pour la camionnette; à savoir :

Lasalle Ford	Desrosiers Ford
Ville Lasalle	Lachute
Ford F-150 2014	Ford F-150 2014
34 595,98 \$	34 709,80 \$
Livraison : 125 jours	Livraison : 56 jours

CONSIDÉRANT QUE l'achat de véhicules de type camionnette faisait partie du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2014;

CONSIDÉRANT QUE les besoins dudit service requièrent une livraison rapide, tel que mentionné au devis;

CONSIDÉRANT QUE la différence de prix ne justifie pas le si grand délai d'attente supplémentaire présenté par l'un des deux soumissionnaires;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat du véhicule de type camionnette auprès du soumissionnaire conforme offrant le délai, le plus près des attentes mentionnées au devis, soit « Desrosiers Ford », au montant de 34 709,80\$, incluant toutes les taxes applicables;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise que la dépense soit faite à même le Fonds de roulement, et ce, sur une période de cinq (5) ans;

QUE lors de la réception dudit véhicule; ce dernier soit lettré dès que possible afin de l'identifier à l'effigie de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Monsieur le conseiller Pierre Leclerc demande le vote :

Pour :           Monsieur Yvan Caron  
                  Monsieur Louis Quevillon  
                  Madame Catherine Trickey

Contre :       Monsieur Pierre Leclerc  
                  Monsieur Michel Brisson

Adoptée à la majorité

**AUTORISATION DE PAIEMENT POUR TRAVAUX  
SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DE  
L'AGRANDISSEMENT DE LA RÉSERVE D'EAU  
POTABLE À L'USINE DE FILTRATION**

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal

14-05-190

**RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR  
L'ENTRETIEN ET LA REPARATION DE L'ECLAIRAGE  
DES RUES SITUEES SUR SON TERRITOIRE POUR UNE  
PERIODE DE 1 AN AVEC POSSIBILITE DE DEUX  
ANNEES SUPPLEMENTAIRES – OCTROI DE MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE la nature des travaux de réparation et d'entretien des lumières de rues exige que ces travaux soient effectués par des entreprises spécialisées ayant une licence auprès des Maîtres électriciens du Québec;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE l'entretien et la réparation de l'éclairage de rues est une dépense récurrente annuelle;

CONSIDÉRANT la démarche d'appel d'offres public effectuée;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus par les entreprises suivantes, à savoir :

- Les Entreprises Richard Prévost inc.
- Installume inc.
- Laurin et Laurin (1991) inc.
- Michel Guimont, entrepreneur électricien Ltée
- Litepro Électrique - 7321228 Canada inc.
- Les Contrôles Industriels 3000 inc. – 9031-3131 Québec inc.

CONSIDÉRANT la pièce jointe faisant partie intégrante de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE le nombre minimal d'heures chargées peut avoir un impact direct sur le délai de la réparation de l'éclairage de rues;

CONSIDÉRANT QUE toutes les entreprises se sont avérées conformes;

CONSIDÉRANT QUE le budget relié à la dépense pour l'entretien et la réparation de l'éclairage de rues sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham est prévu au budget d'opération 2014;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le mandat pour l'entretien et la réparation de l'éclairage des rues situées sur le territoire pour une période de 1 an auprès de l'entreprise « *Litepro Électrique* ».

Adoptée à l'unanimité

14-05-191

**MANDAT A LA FIRME ENVIRO-NEPTUNE POUR LE PROJET DE SURVEILLANCE DE CHANTIER J- MISE A NIVEAU DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DU CAMPING – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le processus entamé pour la mise à niveau des installations septiques;

CONSIDÉRANT les étapes de plans et devis produits par la firme « Enviro-Neptune »;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QU'afin d'optimiser lesdites étapes, il y a une plus-value que la surveillance des travaux soit effectuée par la firme qui a fait les plans et devis du projet;

CONSIDÉRANT l'offre de service obtenue en ce sens, de la part de la firme « Enviro-Neptune »;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'offre s'élève à 9 250,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ladite offre respecte l'estimation préliminaire des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le mandat de surveillance des travaux de la mise à niveau des installations septiques du camping, pour un montant total, toutes taxes incluses de 10 635,65 \$, auprès de la firme « Enviro-Neptune inc. »

Adoptée à l'unanimité

14-05-192

**ENTENTE D'UN TERME DE 60 MOIS POUR ALARME DE SECURITE DANS LES BATIMENTS MUNICIPAUX DEJA EQUIPES – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise qui offrait le service de système d'alarme actuellement, n'offrira plus le service;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu lieu de procéder à une recherche de fournisseur de service en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE neuf (9) bâtiments municipaux sont munis d'équipements de sécurité et de transmission d'alerte, tantôt pour assurer une intervention incendie, mais aussi afin de s'assurer du bon fonctionnement des équipements, tel qu'à l'usine de filtration, d'épuration entre autres;

CONSIDÉRANT QU'il est avantageux de trouver une entreprise qui peut utiliser les équipements en place;

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus avantageuse est fixe pour un terme de 60 mois;

CONSIDÉRANT l'offre comparative pour tous les bâtiments, à savoir :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

Bâtiments municipaux	Avant	Après
Camping – accueil	488.64 \$	220,68 \$
Camping – Salle	488.64 \$	495,96 \$
Bibliothèque	212.70 \$	275,76 \$
Hôtel de Ville	212.70 \$	275,76 \$
Surchloration	212.70 \$	275,76 \$
Usine de filtration	488.64 \$	584,16 \$
Usine d'épuration	488.64 \$	551,04 \$
Loisirs	488.64 \$	495,96 \$
Ateliers municipaux	212.70 \$	275,76 \$
<b>Différence :</b>	<b>3 294.00 \$</b>	<b>3450.84 \$</b>

CONSIDÉRANT QUE cette offre représente une augmentation globale de 5 %, fixe sur 60 mois;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le renouvellement des ententes de systèmes d'alarme, en conservant les équipements existants et les mêmes couvertures, auprès de « Microtec », pour une tarification fixe sur 60 mois, le tout selon le tableau de la présente recommandation, totalisant, toutes taxes incluses, 3 450,84 \$, par année.

Adoptée à l'unanimité

14-05-193

**REHABILITATION DES ROUTES – AUTORISATION DE DEMARCHES D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR RUES DU COUVENT ET AUBIN**

CONSIDÉRANT QU'un des projets faisant partie du Programme triennal d'immobilisation 2013-2015, est de procéder à la réhabilitation de certaines routes sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont conditionnels à l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 194-2012 pour les travaux de réhabilitation à être effectués pour plusieurs chemins, routes et rues du territoire municipal, décrétant un emprunt et une dépense de 3 700 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'afin d'optimiser la qualité à titre d'entrepreneur, il y a lieu de procéder par appel d'offres à l'aide d'une grille de pondération qui permettra un résultat de qualité plutôt que du plus bas soumissionnaire conforme;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former un Comité de sélection afin d'analyser les documents d'appel d'offres public pour établir la grille d'évaluation des soumissions, des critères de pondération et le devis, le tout préparé, par la firme d'ingénieurs « Cima + » dûment mandatée par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles procédures internes requièrent une autorisation du Conseil municipal, sous forme de résolution, avant de procéder à toutes demandes de soumission par invitations ou d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 6<sup>e</sup> alinéa du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 2 du règlement numéro 157-03-2011 modifiant le règlement numéro 157-2010 ayant pour objet la délégation d'autorisation de dépenses et d'embauche et abrogeant les règlements numéros 116-2006 et 116-01-2007 ainsi que tous les règlements antérieurs, le directeur général peut élaborer les critères de sélection (grille de pondération) du projet à être inclus dans la demande de soumission ainsi que la formation d'un Comité de sélection chargé d'analyser les offres selon le processus prescrit par la *Loi*, et ce, avant le lancement de l'appel d'offres sur invitations ou public;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, pour élaborer les critères de sélection (grille de pondération) du projet à être inclus dans la demande de soumission ainsi que la formation d'un Comité de sélection chargé d'analyser les offres selon le processus prescrit par la *Loi*, et ce, avant le lancement de l'appel d'offres sur invitations ou public.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la démarche d'appel d'offres public, suite à la lecture du devis, pour les travaux de réhabilitation de certaines routes sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

14-05-194

### **ANNULATION DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE REMPLACEMENT DE LA NIVELEUSE EXISTANTE PORTANT L'UNITE 03-113 POUR UNE NOUVELLE NIVELEUSE**

CONSIDÉRANT QUE le processus d'appel d'offres public pour le remplacement de la niveleuse existante portant l'unité 03-113 pour une nouvelle niveleuse n'a obtenu qu'une seule proposition;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QU'il est difficile de confirmer si cette option est la meilleure pour les citoyens puisqu'il est impossible de comparer;

CONSIDÉRANT QUE suite à la tenue de plusieurs discussions lors de divers Comités pléniers des membres du Conseil municipal, il a été décidé de refuser l'offre et ainsi permettre la libération de la garantie de soumission auprès du seul soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal rejette la proposition de l'appel d'offres public pour la niveleuse.

Adoptée à l'unanimité

14-05-195

**AUTORISATION DE RETOURNER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE REMPLACEMENT DE LA NIVELEUSE EXISTANTE PORTANT L'UNITÉ 03-113 POUR UNE NOUVELLE NIVELEUSE**

CONSIDÉRANT QUE le processus d'appel d'offres public pour le remplacement de la niveleuse existante portant l'unité 03-113 pour une nouvelle niveleuse n'a obtenu qu'une seule proposition;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été faite à un montant supérieur à l'estimé d'acquisition de cet équipement;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée et qu'il est difficile de confirmer si cette option est la meilleure pour les citoyens puisqu'il est impossible de comparer;

CONSIDÉRANT QUE suite à la tenue de plusieurs discussions lors de divers Comités pléniers des membres du Conseil municipal, il a été décidé de refuser l'offre et ainsi permettre la libération de la garantie de soumission auprès du seul soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'appel d'offres public a été annulé par résolution du Conseil municipal pour la niveleuse;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de retourner en appel d'offres public, et ce, dans le but d'obtenir plus d'une soumission :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise madame Sonja Lauzon, Directrice des travaux publics, à retourner en appel d'offres public pour le remplacement de la niveleuse existante portant l'unité 03-113 pour une nouvelle niveleuse.

Adoptée à l'unanimité

***INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL  
MUNICIPAL***

---

Monsieur le conseiller Yvan Caron tient à remercier l'entrepreneur local, monsieur Émile Foucault suite au dépôt de sa basse soumission relativement à la réfection des infrastructures du Camping municipal.

***VARIA***

***2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS***

*De 20h15 à 20h30 des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, leur répond.*

**14-05-196**

**LEVÉE DE LA SEANCE ORDINAIRE**

À 20h35 il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron et appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

---

Serge Riendeau  
Maire

---

René Tousignant, MAP  
Directeur général et greffier